

L'an deux-mille dix-sept et le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert NIGEN, Maire.

PRÉSENTS : NIGEN Gilbert, EVEN Gilbert, EVERAERT Thierry, BORGNE Michèle LE ROUX Christiane, JAOUEN Eliane, LE CLECH Odile, SPARAPAN Laurent, COUTELLER Noël, LE BRAS Pierre-Yves, DUIGOU Anne-Marie, CITERIN Guy, RIOU CANEVET Nicole, GUILLEMOT Philippe.

ABSENTS EXCUSES : BORGNE Michèle (procuration à JAOUEN Eliane), LE SCOUL Jean-Yves (procuration à LE BRAS Pierre-Yves)

ABSENTS : LE MOAL Loïc, DELMOURE Bernadette

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves LE BRAS

Conseil municipal du 7 avril 2017

Compte rendu

| |
|---|
| . FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2017 |
|---|

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017, relatives aux trois taxes directes locales, habituellement calculées à partir des données de l'année précédente et actualisées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 12.36%

Taxe sur le foncier bâti : 16.08%

Taxe sur le foncier non bâti : 40.99 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés le maintien des taux d'imposition pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 12.36%

Taxe sur le foncier bâti : 16.08%

Taxe sur le foncier non bâti : 40.99 %

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

| | |
|---|---------------------|
| Résultat de fonctionnement N-1 | |
| Résultat de l'exercice à affecter | 317 377,59 € |
| Investissement | |
| Solde d'exécution N-1 | 166 282,10 € |
| Solde des restes à réaliser 2016 | 386 346,28 € |
| Besoin de financement | 0 € |
| Affectation | |
| Affectation en réserves R1068 en investissement | 227 000,00 € |
| Report en fonctionnement R 002 | 90 377,59 € |

ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service de l'assainissement, actuellement géré en régie peut être assujettis à la TVA par décision du conseil municipal.

Vu les dispositions du Code Général des impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services de l'assainissement des collectivités locales,

Sur les conseils du percepteur, Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'assujettissement au régime général de la TVA le service de l'assainissement collectif de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décide d'assujettir le service d'assainissement collectif au régime fiscal de la TVA.

Désigne le maire pour engager les démarches nécessaires à l'assujettissement à la TVA et l'autorise à signer tout document relatif à cette question.

Gestion des eaux pluviales par le service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gestion des eaux pluviales est assimilé à un service public relevant de la compétence assainissement, qui comprend donc, aux côtés des services publics de l'évacuation des eaux usées celui de la gestion des eaux pluviales (CE, 4 décembre 2013, communauté urbaine Marseille Provence Métropole, n°349614). La note de la DGCL, (ARCB1619996N) du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi « Notre » sur l'exercice des compétences eau et assainissement par les EPCI, confirme que la gestion des eaux pluviales se rattache à la compétence « assainissement ».

Le Conseil municipal,
 Oûi l'exposé de Mr le Maire
 Valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le principe selon lequel la gestion des eaux pluviales relève de la compétence assainissement.

Budgets 2017

Vote du budget 2017 du service assainissement : Unanimité

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 98 833 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 225 226.94 €

Vote du budget 2017 Lotissement de Feunteun Gorned : Unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement : 20 000€
 Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

Vote du budget communal : majorité 12 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 446 084,59 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 969 626.60 €

Ecole de musique intercommunale :

L'opposition regrette qu'aucune somme n'ai été inscrite pour le projet d'école de musique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rapport de vérification des installations électriques du bâtiment actuel relève plusieurs dysfonctionnements. La société d'électricité qui est intervenue dernièrement pour la mise en place d'un chauffe-eau a de nouveau alerté la mairie sur les désordres électriques du bâtiment pouvant aboutir à un départ de feu.

Les travaux de remise aux normes électriques se montent à 7 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise que l'école de musique va devoir quitter provisoirement les locaux car les travaux de mise aux normes électriques ne seront pas réalisés dans l'immédiat.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de bâtiment neuf avait été proposé par la communauté de Communes de Haute Cornouaille. Ce projet a été refusé par l'école de musique intercommunale Korn Boud, cette dernière souhaitant rester dans le bâtiment actuel.

Il recherche des solutions pour accueillir l'école de musique dans d'autres locaux sur le territoire communal.

Mr le Maire précise que le projet de rénovation du bâtiment actuel n'est pas abandonné, celui-ci sera sous maîtrise d'ouvrage communale. Les demandes de financements sont en cours au titre du contrat de territoire.

L'opposition regrette que le projet de rénovation proposé il y a quelques années n'ait pas été étudié à l'époque.

Restauration des rambardes du clocher de l'église St Pierre :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que 3 entreprises ont été consultées pour la rénovation de la rambarde du clocher de l'église St Pierre.

L'offre retenue est celle de l'artisan tailleur Christophe CHINI de St herbot Plonevez du faou, pour un montant de 22 020.00 € TTC. La restauration des cloches se fera par la société BODET qui entretient des cloches de l'église pour un montant de 3 490.80 € TTC pour les travaux mécaniques sur les 3 cloches, 4230 € TTC pour la restauration de la cloche 3, 2252.40 € TTC pour le remplacement du tableau de commande.

SUBVENTIONS 2017

| SUBVENTIONS | |
|---------------------------------|-------------|
| Associations spézétoises | |
| NOM | 2017 |
| UNSS Collège | 400.00 |

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Papillons Bleus | 2000.00 |
| Ecole de foot Papillons Bleus | 500.00 |
| Ecole de foot féminin | 500.00 |
| Gouren | 350.00 |
| Cyclo club | 350.00 |
| Cercle yoga Spézet | 200.00 |
| Gym volontaire | 350.00 |
| Club VTT Spézétois | 500.00 |
| Korn Boud | 500.00 |
| Bagad Osismi | 1300.00 |
| Cercle celtique | 1500.00 |
| Bibliothèque | 2250.00 |
| Sauvegarde du patrimoine | 300.00 |
| Culture et compagnie | 175.00 |
| Ar gaouenn c'hlas penn kazh | 300.00 |
| Comité du Crann | 300.00 |
| Comité jumelage Irlande | 450.00 |
| Club du Temps Libre | 200.00 |
| Anciens combattants | 250.00 |
| Société de chasse | 600.00 |
| SPEZETHON | 500.00 |
| TOTAL | 13775.00 |

| Associations extérieures | |
|---------------------------------------|-------------|
| NOM | 2017 |
| Banque alimentaire | 240.00 |
| Comité Développement du Poher | 100.00 |
| Donneurs sang bénévoles CARHAIX | 30.00 |
| Donneurs sang bénévoles CHATEAUNEUF | 30.00 |
| IME CARHAIX | 50.00 |
| Eostin Spered Ar Yezh | 75.00 |
| UIME DIRINON | 50.00 |
| Accidentés du travail (FNATH) | 45.00 |
| Radio Kreiz Breizh | 45.00 |
| Restaurants du cœur | 120.00 |
| Société Hippique du Poher | 75.00 |
| Solidarité paysans | 45.00 |
| Tennis Club Carhaisien | 0.00 |
| Ulamir Aulne | 3600.00 |
| CROIX ROUGE CARHAIX | 0.00 |
| SECOURS POPULAIRE CHATEAUNEUF DU FAOU | 0.00 |
| Sté horticulture carhaix | 0.00 |
| ponney club glomel | 12.00 |
| Office des sports carhaix | 48.00 |
| Carhaix Basket | 12.00 |
| GOURIN BASKET | 12.00 |
| entente des monts d'Arrhée handball | 12.00 |
| MFR ELLIANT | 50.00 |

| | |
|--|-----------------|
| MFR Loudéac | 50.00 |
| MFR PLEYBEN | 100.00 |
| Chambre des métiers PLOUFRAGAN | 100.00 |
| Chambre des métiers Quimper | 250.00 |
| REVES DE CLOWN GUIDEL | 50.00 |
| Bâtiment CFA Plérin | 50.00 |
| TOTAL | 5251.00 |
| SCOLAIRE | |
| Ecole primaire publique | 2017 |
| Activités périscolaires OCCE | 10397.08 |
| APE | 450.00 |
| DDEN | 20.00 |
| TOTAL | 10867.08 |
| Afsep scléroses en plaques | 0 |
| patineurs de l'Aulne châteauneuf du faou | 0.00 |
| Seishinhan châteauneuf du faou | 0.00 |
| EHPAD Mont Le Roux huelgoat | 0.00 |
| as.QUEFFLEUTH | 0.00 |
| Kreiz Breizh Elites | 0.00 |
| Adapei 29 | 0.00 |
| Canaux de bretagne | 0.00 |
| enfance et partage | 0.00 |
| France AVC 29 | 0.00 |
| Bibliothèque sonore Quimper | 0.00 |
| Cte Dptal Résistance Finistère | 0.00 |
| Centre information droits femmes | 0.00 |
| Secours Catholique | 0.00 |
| Bretagne vivante | 0.00 |
| Association laryngectomisés | 0.00 |
| secours populaire Brest | 0.00 |
| PEP 29 | 0.00 |
| France Alzheimer | 0.00 |
| Eau et rivières | 0.00 |
| APF Quimper | 0.00 |
| APE Collège Beg Avel | 0.00 |
| TOTAL GENERAL | 29893.08 |

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE CURAGE DE LA LAGUNE DE
TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Vu le Code des Marchés publics et notamment les articles 26-II et 28 ;

Le Maire informe le conseil municipal qu'une **consultation** des entreprises, sous la forme d'une **procédure adaptée**, a été menée pour les travaux de curage de la lagune de traitement des eaux usées de SPEZET. Pour ce faire une procédure de consultation a été lancée le 13 mars 2017.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié et dématérialisé sur la plateforme dématérialisée Emegalis, ainsi que sur le site de l'AMF du Finistère le 13 mars 2017, pour une remise des plis le 3 avril 2017- 12h00..

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

Il a été procédé à l'analyse des offres le 3 avril 2017- 14h00.

Une négociation a été lancée le 4 avril 2017. Une nouvelle analyse des offres a été faite le 6 avril 2017.

Le Maire présente les tableaux d'analyse des offres, suite à la négociation, aux membres du conseil municipal

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'attribuer le marché de travaux relatifs à l'opération de curage de la lagune de traitement des eaux usées à l'entreprise suivante :

Montant de l'offre finale En € HT

| Nom Entreprise | Offre Globale |
|--------------------|----------------|
| SAUR-SERVICE VALBE | 55 737,50 € HT |

↳ D'autoriser le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;

↳ D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal de SPEZET en date du 4 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Devis travaux de restauration de la salle de cloches de l'église St Pierre CHINI Christophe: 18 350 € HT
- Devis travaux restauration des cloches église St Pierre BODET : 8 311 € HT
- Devis photocopieurs école et mairie DESK Bretagne : 4 400€ HT
- Tracteur tondeuse equip jardin : 4 241.66 € HT